



PPT\_2022-008\_UNIVERSITE FORAINE\_2022

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT RELATIVE A L'UNIVERSITÉ FORAINE  
ET AU LANCEMENT EN SUMENE ARTENSE  
« BASSIN MINIER DE BASSIGNAC, CHAMPAGNAC ET YDES » DES 11, 12 et 13 JUILLET 2022**

Entre les soussignés ;

**L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE,**

Etablissement Public Expérimental (EPE), inscrit sous le numéro Siret 130 028 061 00013, code APE 8542Z, N° de TVA intracommunautaire de l'UCA : FR 53130028061, dont le siège est situé 49 boulevard François Mitterrand – CS 60032 - 63 001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Mathias BERNARD ;

Agissant pour le compte de l'IUT Clermont Auvergne, inscrit sous le numéro Siret 13002806100088 représenté par son Directeur Eric AGBESSI, ayant ses locaux 5 avenue Blaise PASCAL, TSA 90110 63170 63178 AUBIERE ;

Ci-après dénommée l'UCA ou l'IUT  
D'une part ;

ET

**La Communauté de Commune Sumène Artense**, inscrite sous le numéro SIRET 24150105500016, code APE 8411Z, N° de TVA intracommunautaire FR89241501055, dont le siège est situé 23bis place de l'église 15270 Champs sur Tarentaine Représentée par son président Marc MAISONNEUVE, dûment habilité par délibération en date du 30 juin 2022 ;

Ci-après dénommée CCSA  
D'autre part ;

**La Mairie de Champagnac**, inscrite sous le numéro SIRET 21150037600010, code APE 8411Z, N° de TVA Intracommunautaire FR84211500376 dont le siège est situé Le Bourg 15350 CHAMPAGNAC Représentée par son maire Jean Pierre GALEYRAND ;

Ci-après dénommée Mairie de Champagnac  
D'autre part ;

**La Mairie de Bassignac**, inscrite sous le numéro SIRET 21150019400017, code APE 8411Z, N° de TVA Intracommunautaire FR23211500194 dont le siège est situé Le Bourg 15240 BASSIGNAC Représentée par son maire Marc MAISONNEUVE ;

Ci-après dénommée Mairie de Bassignac  
D'autre part ;

**La Mairie de Ydes**, inscrite sous le numéro SIRET 21150265300010, code APE 8411Z, N° de TVA Intracommunautaire FR28211502653 dont le siège est situé 10 place Georges POMPIDOU 15210 YDES Représentée par son maire Alain DELAGE ;

Ci-après dénommée Mairie de Ydes  
D'autre part ;

PPT\_2022-008\_UNIVERSITE FORAINE\_2022

<p>Pour l'Université Clermont Auvergne,</p>  <p>Le Président, Mathias BERNARD.</p>	<p>Pour la Communauté de communes Sumène Artense,</p>  <p>Le Président, Marc MAISONNEUVE.</p>
<p><u>Visa(s)</u> Pour l'IUT Clermont Auvergne,</p>  <p>Le Directeur, Éric AGBESSI.</p>	<p>Pour la commune de Bassignac,</p>  <p>Le Maire, Marc MAISONNEUVE.</p>
<p>Pour la commune de Champagnac,</p>  <p>Le Maire, Jean Pierre GALEYRAND.</p>	<p>Pour la commune d'Ydes,</p>  <p>Le Maire, Alain DELAGE.</p>